

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/07/22/2019013746/justel>

Dossier numéro : 2019-07-22/08

Titre

22 JUILLET 2019. - Arrêté royal relatif à l'envoi électronique des informations et listes visés aux articles 96 et 97 du Code des droits de succession, déterminant des modalités concernant cette notification et portant modification de l'article 7 de l'arrêté royal du 31 mars 1936 portant règlement général des droits de succession

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 05-08-2019 page : 76341

Entrée en vigueur : 01-09-2019

Table des matières

[CHAPITRE Ier.](#) - Définitions

Art. 1

[CHAPITRE II.](#) - Envoi des notifications

Art. 2-5

[CHAPITRE III.](#) - Réception et réexpédition des notifications

Art. 6-9

[CHAPITRE IV.](#) - Dysfonctionnement du système

Art. 10

[CHAPITRE V.](#) - Disposition modificative

Art. 11

[CHAPITRE VI.](#) - Disposition transitoire

Art. 12

[CHAPITRE VII.](#) - Entrée en vigueur

Art. 13

[CHAPITRE VIII.](#) - Article d'exécution

Art. 14

Texte

[CHAPITRE Ier.](#) - Définitions